**Protocole sanitaire**

 **Lycée du Bois d’Amour**

**Rentrée 2021**

Ces instructions ont pour objectif de préciser les modalités d’accueil mises en place à partir du 1er septembre 2021, pour les personnels et les élèves

Nous devons tous être très attentifs à l’application de ce protocole sanitaire.

**Cadre général, application des gestes barrières** :

**Le port du masque est obligatoire pour tous** dans tous les espaces du lycée : espaces de circulation et salles. Les parents doivent fournir deux masques par jour à leur enfant et un sac plastique pour entreposer les masques usagés.

**Le lavage des mains est obligatoire** à l’entrée au lycée, avant les repas, après le passage aux toilettes et vivement recommandé très régulièrement tout au long de la journée.

**Les parents s’engagent** à ne pas envoyer leur enfant au lycée s’il présente (ou un membre de sa famille) des symptômes évoquant la COVID-19. Les personnels s’appliquent la même règle.

Dans les bureaux, le masque n’est pas obligatoire en continu dès lors que chaque personne dispose de 4m2 minimum.

**Un nettoyage** désinfectant des salles et parties communes est réalisé chaque jour. Les salles de classe doivent être aérées très régulièrement. Une désinfection des sanitaires est effectuée plusieurs fois par jour par les agents du service général. Le lavage des mains est obligatoire avant et après utilisation des toilettes.

Du gel hydro-alcoolique est à disposition à l’accueil et dans toutes les salles. Son utilisation est obligatoire avant d’utiliser le matériel collectif.

Dans toutes les salles, le matériel de bureau (clavier, souris, bureau, télécommande…) doit être désinfecté avant de quitter la salle. Une lavette et du désinfectant sont à disposition dans chaque salle de classe (à NE PAS utiliser pour nettoyer le tableau).

**Demi-pension :**

Des modalités strictes sont mises en œuvre pour la demi-pension : lavage des mains avant et après le passage à la demi-pension, port du masque obligatoire dans la file d’attente et le long de la chaine du self, utilisation de gourdes personnelles pour la boisson. L’utilisation des micro-ondes est interdite.

Les élèves doivent se munir d’une gourde ou d’une petite bouteille personnelle.

**Réunions :**

Les réunions en présentiel peuvent se tenir dans le strict respect des règles sanitaires : salle adaptée et ventilée, nettoyage des surfaces avant et après la réunion, port du masque obligatoire.

**Circulation dans l’établissement :**

La circulation se fait sur la droite dans les coursives, les couloirs et la « rue ». Le suivi des fléchages au sol matérialise le sens de circulation (côté pair dans le sens self-gymnase, côté impair dans le sens gymnase-self). Les passerelles et les escaliers restent en double sens, avec une circulation à droite. Compte tenu de son étroitesse, il faudra éviter de se croiser dans l’escalier de l’administration. La priorité sera donnée à la montée. Pour la descente, on privilégiera les autres escaliers à l’intérieur et à l’extérieur.

**Internat :**

Les lits doivent être espacés d’au moins un mètre. Le port du masque est obligatoire dans les circulations. Les internes ne peuvent retirer leur masque que dans leur propre chambre.

**Disposition en cas de survenue de symptômes :**

L’élève ou le personnel est isolé jusqu’à ce que la famille le prenne en charge.

En cas de contamination avérée, une déclaration est faite auprès des autorités académiques et un plan de recherche et d’isolement des personnes-contacts est immédiatement mis en œuvre.